



## **Déclaration préalable CAPD du 2 juillet 2019 Classe exceptionnelle**

La loi pour une « école de la confiance » et celle dite « de transformation de la Fonction publique » sont emblématiques de la politique du gouvernement qui fait reculer les droits des personnels, leur dénie leur capacité d'agir et de s'exprimer, dérègle, nie les professionnalités, encourage le recours au contrat contre l'emploi statutaire, individualise le rapport de chacune et chacun à son travail comme à sa carrière... Cette politique met à mal le service public en tant que mission sociale au service des citoyens, accessible à tous sur tout le territoire. Elle entend réduire le service public à un service minimum.

Le statut général des fonctionnaires est durement attaqué et remis en cause par la suppression de toutes les compétences des commissions administratives paritaires et le recours massifié au contrat en lieu place de l'emploi titulaire. Ce qui est visé, c'est le développement des logiques managériales cassant l'égalité de traitement pourtant essentielle pour protéger les agents qui incarnent dans leur travail quotidien l'intérêt général. Ce sont les cohésions des collectifs de travail, les identités professionnelles qui risquent bien d'être remises en cause par des approches individualisantes.

Concernant l'Éducation nationale, la loi a enregistré des évolutions sous la pression de la mobilisation des personnels et le ministre a reculé sur la mise en œuvre des EPLESF. C'est un premier pas mais qui ne saurait faire oublier que cette loi reste enferrée dans une approche injonctive et réactionnaire et ne répond en rien aux enjeux de résorption des inégalités scolaires

La circulaire de rentrée centrée sur le 1<sup>er</sup> degré, renforce les partis pris ministériels non croisés avec les évaluations et la recherche. Elle menace la maternelle dans sa spécificité et confond apprentissage rapide et apprentissage solide. Il serait temps de laisser les professionnels faire leur métier en développant une formation prenant appui sur toute la recherche.

Cette année, le mouvement de mutation des personnels du premier degré relève, dans bien des départements, du brouillamini. La mise en œuvre de la nouvelle application supposée gérer le mouvement n'est pas loin de relever de l'accident administratif majeur : impossibilité de paramétrer le mouvement en fonction des réalités départementales, travail des personnels administratifs empêché ou anéanti du jour au lendemain, conditions de travail extraordinairement dégradées, limites horaires dépassées, injonction à travailler le week-end pour les personnels de certaines DSDEN ou pour les services informatiques, droit à mutation menacé pour les enseignants, calendrier de gestion incertains et pour le moins décalé dans le temps.

Le SNUipp dans la FSU souligne depuis longtemps la fragilité des services administratifs du ministère, des rectorats et des directions départementales et les conditions de travail déjà difficiles à l'ordinaire, dénonçant l'insuffisance du nombre de postes dans les filières administratives et techniques.

Cet épisode désastreux témoigne, s'il en était besoin, de l'importance du rôle des CAP que le gouvernement veut vider de leurs compétences avec la loi Dussopt de destruction de la Fonction publique. Le SNUipp-FSU dénonce les nouvelles procédures du mouvement fortement anxieuses et inopérantes, alerte sur une circulaire de rentrée qui porte une vision étriquée des apprentissages et réaffirme la nécessité d'un autre projet pour l'école.



La CAPD de ce 2 juillet 2019 a pour objet d'étudier le passage à la classe exceptionnelle de nos collègues promouvables.

Les modalités d'accès à cette classe exceptionnelle suscitent légitimement chez nos collègues un sentiment d'injustice, parfois d'humiliation et de colère. Les avis rendus, basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, parfois sur une connaissance approximative des enseignants engendrent des crispations, voire une impression de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu. Le risque de dégradation des relations entre nos collègues et avec leur hiérarchie s'accroît.

Les enseignants ont besoin d'être tous reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas d'être « mis en concurrence » pour accéder à la classe exceptionnelle. Le système éducatif français, les élèves et leurs parents comptent sur des enseignants investis, qui ont à faire face à des difficultés croissantes et qui s'évertuent avec le peu de moyens disponibles à faire réussir tous les élèves.

Pourtant, à terme, 90% de nos collègues seront reconnu-es ordinaires. Merci pour elles et pour eux ! D'ailleurs, elles et ils roulent à l'ordinaire avec des salaires ordinaires en dessous de la moyenne européenne. En s'appuyant sur le Larousse et sa définition du "mérite", cher à nos gouvernants (pas le Larousse, le mérite), on peut dire qu'elles et ils ne sont pas digne d'estime, et de récompense, qu'elles et ils ne possèdent pas les qualités intellectuelles et morales particulièrement dignes d'estime.

Voilà. C'est dit.

Nous demandons donc encore une fois, de mettre par principe l'appréciation « exceptionnelle » à l'ensemble des enseignants promouvables à la classe exceptionnelle dans un souci d'égalité de traitement. Les modalités actuelles ne sont absolument pas transparentes et basées sur un prétendu mérite plus que contestable.

Nous renouvelons notre demande de voir promouvoir un maximum de collègues retraitables dans le respect des mesures hommes femmes quant à la liste des promus et enfin nous demandons la prise en compte de l'ancienneté de service sur l'ensemble de la carrière, sans distinction entre les services accomplis entre instituteurs ou professeurs des écoles.

Ceci étant dit, nous rappelons que le SNUipp-FSU défend le principe d'un même métier pour une même dignité. Contrairement à ce que nous prôtons, les modalités d'accès à la classe exceptionnelle éloignent encore d'un déroulement de carrière sans barrage de grade qui permette à tous les personnels d'accéder, avant de partir à la retraite, aux indices terminaux de leur corps.

Pour mémoire, nous sommes pour la mise en place d'un déroulement de carrière qui mettrait tous les collègues sur un même pied d'égalité permettant à chacun d'accéder au grade et à l'échelon les plus élevés. Il y a là encore un sujet emblématique de la politique du gouvernement qui met en place une gestion managériale des personnels en individualisant les carrières, laissant les personnels dans l'incertitude quant à leur avenir, avec un fort ressentiment et un manque de reconnaissance de leur travail et de leurs compétences.

Le SNUipp-FSU considère que tous nos collègues sont exceptionnels dans l'accomplissement de leur mission de service public et ce d'autant plus que le gouvernement cherche à détruire ce dernier au profit du tout concurrentiel.

Les élus-es du personnel du SNUipp-FSU du Jura